



InfoNote

Décembre 2015

INFO15-38iF

Québec : les nouveaux services en pharmacie peuvent être remboursés!

Les tarifs applicables aux régimes privés pour les nouveaux services en pharmacie seront les mêmes que ceux qui sont en vigueur pour la RAMQ et qui sont listés dans le tableau ci-dessous. C'est ce que vient confirmer l'adoption de la nouvelle Loi édictant la Loi favorisant l'accès aux services de médecine de famille et de médecine spécialisée et modifiant diverses dispositions législatives en matière de procréation assistée le 10 novembre 2015.

Service pharmaceutique	Tarif
Prescription d'un médicament pour le traitement de conditions mineures	16 \$
Prescription d'un médicament dans les cas où aucun diagnostic n'est requis	16 \$
Prolongation d'une ordonnance pour plus de 30 jours	12,50 \$
Prise en charge de l'ajustement pour l'atteinte de cibles thérapeutiques	Varie de 15,50 \$ à 50 \$ selon le service rendu

Les adhérents qui ont une carte de paiement peuvent dès maintenant obtenir un remboursement de façon automatique au point de service en pharmacie. Ils peuvent aussi nous envoyer leur réclamation accompagnée de la facture du pharmacien.

Les adhérents qui ont engagé des frais pour des services en pharmacie entre le 20 juin 2015 et aujourd'hui et qui ont conservé leurs reçus peuvent nous les faire parvenir pour un remboursement manuel. Les adhérents qui nous ont déjà envoyé leurs reçus seront remboursés sous peu.

Les paramètres de remboursement, comme l'application d'une franchise, d'un ticket modérateur ou d'un pourcentage de remboursement, seront ceux qui sont appliqués au remboursement des médicaments. Si le régime prévoit plus d'un pourcentage de remboursement (régime à paliers), le pourcentage le plus élevé sera appliqué.

La hausse de prime requise sera communiquée et appliquée lors des prochains renouvellements.

Au cours des prochains jours, nous informerons les administrateurs de régimes et les adhérents de cette bonne nouvelle en publiant une communication sur leurs sites sécurisés.

Nous vous invitons à communiquer avec votre conseiller si vous avez des questions au sujet de la présente InfoNote.

Développement des affaires
Assurance pour les groupes et les entreprises